



Guide des soins de santé des Jeux Olympiques

Juillet 2019

Sommaire

1	Organisation médicale pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020	5
1.1	Équipe médicale du CIO	5
1.2	Équipe des services médicaux de Tokyo 2020	6
2	Politiques et procédures médicales du CIO	7
2.1	Code médical du Mouvement olympique	7
2.2	Politique du CIO en matière d'injections et politique du CIO concernant les équipements	7
3	Système des visites médicales	8
4	Médecins d'équipe	9
4.1	Enregistrement des médecins d'équipe des CNO	9
4.2	Accès et privilèges des médecins d'équipe des CNO	9
4.3	Prise de décision clinique sur le retour à la compétition après une blessure	10
4.4	Faute professionnelle / responsabilité	10
4.5	Réunion des médecins d'équipe des CNO	10
5	Importation et exportation de médicaments	11
5.1	Bagages accompagnés	11
5.2	Fret (cargaison)	11
5.3	Transfert de médicaments et de matériel médical du CNO au CNP	11
5.4	Réexportation	11
6	Siège médical de Tokyo 2020	12
7	Services médicaux dans les villages olympiques	13
7.1	Matériel fourni aux CNO	13
7.2	Services de la polyclinique	15
7.3	Village olympique Plaza	17
7.4	Équipes de premiers secours du village olympique	17
8	Services médicaux sur les sites de compétition	18
8.1	Soins de santé pour les athlètes, les officiels d'équipe et les officiels techniques	18
8.2	Soins de santé des membres de la famille olympique	18
8.3	Soins de santé pour les spectateurs, les membres des médias, les sponsors et le personnel	19
9	Services médicaux sur les sites d'entraînement durant les Jeux	20

10	Services médicaux sur les autres sites non destinés à la compétition	21
10.1	Cérémonie d'ouverture de la séance du CIO	21
10.2	Cérémonies d'ouverture et de clôture	21
10.3	Aéroport International de Tokyo (Haneda) / Aéroport International de Narita	21
10.4	Hôtel de la famille olympique	21
10.5	Centre International de Radio et Télévision / Centre Principal de Presse (CIRTV/ CPP)	21
11	Transport médical	22
12	Hôpitaux désignés des Jeux	23
13	Rapatriement	24
14	Santé publique	25
14.1	Surveillance de la santé publique	25
14.2	Politique anti-tabac	26
15	Mesures contre les coups de chaleur	27
16	Plan de protection du CIO	28
16.1	Santé sexuelle	28
16.2	Prévention du harcèlement et la violence dans le sport	28
17	Surveillance du CIO	29
18	Programme éducatif du CIO	30

À propos du Guide des soins de santé

Toutes les informations contenues dans ce Guide des soins de santé sont exactes au moment de sa publication en août 2019. Veuillez noter que certains détails peuvent faire l'objet de modifications avant les Jeux.

Toutes les mises à jour de ce Guide seront postées sur Tokyo 2020 Connect où elles pourront être téléchargées par les CNO.

Le Guide des soins de santé est publié sous format électronique uniquement. Des versions imprimées du Guide pharmaceutique seront distribuées aux équipes médicales des CNO à leur arrivée au village olympique au moment des Jeux, mais seront d'abord publiées sous format électronique.

Bienvenue

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo (2020) est fier d'accueillir les Jeux de la XXXI^e Olympiade. Nous faisons tous les préparatifs nécessaires pour être en mesure de fournir des services médicaux de premier rang aux athlètes ainsi qu'à tous les groupes de clients.

Tous les professionnels de santé engagés à fournir des services médicaux recevront une formation avancée conçue spécifiquement pour répondre aux exigences des Jeux Olympiques et seront prêts à s'acquitter de leurs rôles respectifs durant la période des Jeux.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à Tokyo et espérons que tous les visiteurs apprécieront les Jeux de Tokyo 2020.

Cordialement,

Takao Akama

Directeur médical en chef
Tokyo 2020

1 | Organisation médicale pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020

1.1 Équipe médicale du CIO

1.1.1 Commission médicale et scientifique du CIO

Président	Uğur ERDENER
Vice-président	Robin E. MITCHELL
La liste des membres sera mise à jour dès finalisation	

1.1.2 Commission médicale et scientifique du CIO, groupe Jeux

Sera mis à jour quand la composition du groupe sera finalisée	

1.1.3 Personnel médical et scientifique du CIO aux Jeux Olympiques

Directeur médical et scientifique du CIO	Richard Budgett
La liste des membres sera mise à jour quand la structure de l'équipe sera finalisée	

1.2 Équipe des services médicaux de Tokyo 2020

- Équipe de direction

Takao Akama - Directeur médical en chef

(À déterminer : sera mis à jour lorsque la structure de l'équipe et les affectations du personnel médical seront finalisées)

2 | Politiques et procédures médicales du CIO

2.1 Code médical du Mouvement olympique

La Commission médicale et scientifique du Comité International Olympique et les équipes des services médicaux de Tokyo 2020 se sont engagées à respecter le Code médical du Mouvement olympique afin de protéger la santé des athlètes et de réduire les risques de blessure. Le Code médical du Mouvement olympique est disponible en ligne à l'adresse suivante :

<https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/IOC/Who-We-Are/Commissions/Medical-and-Scientific-Commission/Olympic-Movement-Medical-Code-31-03-2016.pdf>

2.2 Politique du CIO en matière d'injections et politique du CIO concernant les équipements

Le département des services médicaux de Tokyo 2020 respecte la politique du CIO en matière d'injections concernant le recours aux seringues dans le traitement des athlètes et l'élimination des matériels cliniques par les CNO en toute sécurité.

De plus, le département des services médicaux de Tokyo 2020 suit la Politique du CIO concernant certains équipements scientifiques et médicaux des CNO. Conformément à cette politique, les CNO ne seront pas autorisés à apporter les articles suivants dans le village olympique :

- réservoirs et bouteilles d'oxygène ;
- tentes ou chambres hypoxiques ou hyperoxiques ;
- chambres cryogéniques pour la cryothérapie du corps entier.

Ces politiques peuvent être consultées sur le lien suivant (à déterminer)

3 | Système des visites médicales

La polyclinique du village olympique, le poste médical du village de voile, le poste médical du village de cyclisme et les postes médicaux pour athlètes sur les sites de compétition utiliseront un système de consultations médicales électroniques sécurisé et personnalisé durant les Jeux de Tokyo 2020 pour permettre la collecte et l'analyse complète des données. Ces dernières seront saisies par les services médicaux de Tokyo 2020 au sein de la polyclinique du village olympique, du poste médical du village de voile, du poste médical du village de cyclisme et des postes médicaux pour athlètes sur les sites de compétition par le professionnel traitant. Les données et statistiques seront rassemblées au département de services médicaux du Centre de Coordination Fonctionnelle et utilisées pour rédiger des rapports quotidiens pour le CIO.

4 | Médecins d'équipe

4.1 Enregistrement des médecins d'équipe des CNO

Les médecins d'équipe des CNO doivent s'inscrire à l'avance auprès de Tokyo 2020 pour fournir des services médicaux aux membres de leur délégation durant les Jeux. L'inscription est gratuite. Tous les détails du processus d'inscription seront envoyés aux CNO en août 2019 et seront disponibles sur Tokyo 2020 Connect.

4.2 Accès et privilèges des médecins d'équipe des CNO

Pendant les Jeux, les médecins d'équipe des CNO pourront :

- administrer des soins médicaux aux membres de leur propre équipe ;
- demander une imagerie diagnostique (IRM, échographie et radiographie) et des tests en laboratoire à effectuer à la polyclinique (à déterminer) ;
- demander des services de physiothérapie à la polyclinique ;
- prescrire des médicaments pour les membres de leur propre délégation, qui seront fournis gratuitement à la pharmacie de la polyclinique. Pour plus d'informations sur les médicaments disponibles à la pharmacie de la polyclinique, veuillez vous reporter au Guide pharmaceutique des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 disponible sur Tokyo 2020 Connect ;
- accéder à l'aire de compétition conformément aux règles des FI applicables.

Les médecins d'équipe des CNO sont tenus de coopérer avec la commission de surveillance du CIO. Tous les médecins d'équipe des CNO doivent avoir rempli les parties concernant les Jeux de la « Mallette des médecins du sport » de l'AMA (<https://sptk.wada-ama.org/signin.php>) et se conformer pleinement au Code Médical du Mouvement olympique.

Pour qu'un médecin d'équipe des CNO puisse prodiguer des soins ou fournir des services médicaux à des membres d'autres délégations, il doit y avoir un accord écrit entre les CNO concernés. Cet accord doit être soumis aux services médicaux de Tokyo 2020 à l'avance.

Les médecins d'équipe des CNO ne sont pas en mesure de délivrer des ordonnances pour les pharmacies locales.

Dans les cas où il est nécessaire pour les membres de la délégation du CNO d'être transférés dans un hôpital, un médecin d'équipe des CNO peut accompagner le patient et discuter de la prise en charge clinique avec l'équipe médicale de l'hôpital. Celle-ci dispensera un traitement étant donné que le médecin d'équipe des CNO n'est pas autorisé à pratiquer dans les hôpitaux au Japon. La responsabilité clinique revient au médecin d'équipe du CNO après la sortie de l'hôpital.

4.3 Prise de décision clinique sur le retour à la compétition après une blessure

La décision clinique concernant le retour sur l'aire de compétition (FOP) doit être effectuée en conformité avec les exigences de chaque FI.

En général, la décision du retour sur le FOP est prise avec l'athlète et l'équipe médicale du CNO. Toutefois, le médecin de la FI ou l'équipe médicale de Tokyo 2020 peut faire des recommandations si nécessaire concernant le retrait de l'athlète de la compétition. Si l'athlète et l'équipe médicale du CNO sont en désaccord sur le retrait, ils peuvent consulter la Commission médicale et scientifique du CIO pour poursuivre les discussions.

Toutefois, dans le cas d'une affection susceptible de menacer le pronostic vital, la décision finale sur la façon de procéder reviendra à l'équipe médicale de Tokyo 2020.

4.4 Faute professionnelle / responsabilité

Tokyo 2020 n'assume aucune responsabilité concernant les soins de santé dispensés par le personnel médical du CNO pour les membres d'équipe du CNO et la délégation. Tokyo 2020 ne fournit aucune assurance contre la faute professionnelle ou assurance de responsabilité civile au personnel médical des CNO.

Il est conseillé aux professionnels de soins de santé de chaque CNO d'informer leur compagnie d'assurance qu'ils accompagnent une équipe sportive à l'étranger et de vérifier qu'ils sont couverts dans le cadre de ce déplacement.

4.5 Réunion des médecins d'équipe des CNO

Une réunion pour les médecins d'équipe devrait se tenir dans l'après-midi du 23 juillet dans le hall des Chefs de Mission (à déterminer). Les CNO recevront une invitation au préalable.

Une réunion de clôture des médecins d'équipe devrait également se tenir le 6 août (à déterminer).

5 | Importation et exportation de médicaments

5.1 Bagages accompagnés

Il est nécessaire de s'inscrire via Tokyo 2020 auprès du Bureau régional de la Santé et des Affaires sociales du ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales qui est l'autorité compétente sur le point d'entrée, pour permettre aux médecins d'équipe des CNO d'apporter des médicaments et du matériel médical pour les membres de leur équipe. Pour plus d'informations sur les procédures d'importation et d'exportation, voir le « Guide des douanes et du fret de Tokyo 2020 ».

5.2 Fret (cargaison)

(À déterminer : sera décidé d'ici fin août 2019)

5.3 Transfert de médicaments et de matériel médical du CNO au CNP

(À déterminer : sera décidé d'ici fin août 2019)

5.4 Réexportation

Tous les médicaments et équipements médicaux, sauf ceux qui ont été consommés, doivent être réexportés du Japon au moment du départ.

6 | Siège médical de Tokyo 2020

Les services médicaux seront coordonnés par le département des services médicaux du Centre de Coordination Fonctionnelle. (Les dates opérationnelles seront décidées d'ici fin décembre 2019)

Les priorités du Centre de Coordination Fonctionnelle dirigée par le directeur médical du CNO sont de :

- coordonner les activités médicales à travers les villages olympiques tous les sites des Jeux, y compris les sites de compétition, d'entraînement et non destinés à la compétition et de maintenir une communication constante pour répondre rapidement aux demandes et exigences ;
- coordonner le personnel, y compris la gestion et la répartition des volontaires ainsi que le processus de la chaîne d'approvisionnement médical ;
- coordonner tous les patients transférés entre les sites, y compris des sites vers la polyclinique et l'hôpital, et gérer la bonne exécution et coordination des soins ;
- rendre compte directement au Centre Principal des Opérations (CPO) et au directeur médical et scientifique du CIO, maintenir un flux d'informations constant avec les médecins d'équipe des CNO et les délégations ;
- aider à la coordination des interventions d'urgence ;
- agir comme agent de liaison entre tous les organismes gouvernementaux, y compris le gouvernement national japonais, le gouvernement métropolitain de Tokyo et les municipalités locales pour résoudre les problèmes portant sur la surveillance de la santé publique, les inspections des sites et les événements entraînant un grand nombre de blessés ;
- gérer les communications avec le service d'ambulance sur tous les sites.

(À déterminer : sera révisé lorsque les structures et opérations durant la période des Jeux seront finalisées)

7 Services médicaux dans les villages olympiques

7.1 Matériel fourni aux CNO

Tokyo 2020 fournira un certain nombre de matériel d'ameublement pour les espaces médicaux des CNO. Les quantités seront réparties entre chaque espace médical attribué aux CNO en fonction de la taille de la délégation, conformément aux chiffres indiqués ci-dessous.

AMEUBLEMENT	NOMBRE D'ARTICLES SELON LA TAILLE DE LA DÉLÉGATION							
	1-24	25-50	51-100	101-200	201-300	301-450	451-600	601+
Table pliante (rectangulaire, petite)	1	1	2	3	3	4	4	5
Tabouret	1	1	2	3	3	4	4	5
Poubelle pour déchets médicaux	1	2	4	5	7	7	9	10
Armoire de rangement (haute)	1	2	2	2	4	4	6	6
Réfrigérateur demi-taille	1	1	1	1	1	1	1	1
Poubelle pour objets tranchants	1	2	4	5	6	7	8	9
Chariot	1	2	4	5	6	7	8	9
Oreillers	1	2	4	5	6	7	8	9
Couvertures	1	2	4	5	6	7	8	9
Table d'examen	1	2	4	5	6	6	8	8
Lampe d'examen médical	1	1	2	3	3	4	4	5
Écran portable à partition unique	0	2	4	5	5	5	5	5
Glacière	1	1	2	3	4	4	5	5
Chaises pliantes	2	4	8	10	12	12	16	16

En outre, des couvertures et des tasses seront fournis.

Le tableau suivant montre les tailles des espaces médicaux attribués aux CNO en fonction de la taille de la délégation :

TAILLE DE LA DÉLÉGATION	TAILLE DE L'ESPACE MÉDICAL
1-24	10m ²
25-50	18m ²
51-100	48m ²
101-200	60m ²
201-300	72m ²
301-450	84m ²
451-600	96m ²
601+	108m ²

Les articles médicaux / thérapeutiques suivants seront disponibles à l'achat sur la carte tarifaire :

- table de traitement portable ;
- lampe d'examen ;
- chariot ;
- écran portable ;
- balance (mesure du poids) ;
- hydrocollateur ;
- unité de refroidissement ;
- manchette de pression – épaule ;
- manchette de pression – genou ;
- manchette de pression – cheville.

En outre :

- des serviettes peuvent être échangées au centre de résidence dans le village olympique ;
- une machine à glaçons sera disponible dans chaque immeuble résidentiel.

7.2 Services de la polyclinique

Les dates opérationnelles et les services médicaux de la polyclinique du village olympique et des stations médicales au village de voile et au village de cyclisme sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Village olympique	Village de voile	Village de cyclisme
<p>Dates opérationnelles 14 juillet - 12 août 2020</p> <p>Services médicaux 24 heures sur 24 Services d'urgence</p> <p>De 7h00 à 23h00 Orthopédie (soins primaires et médecine sportive pour blessures) Médecine interne (soins primaires et médecine sportive pour maladie) Soins dentaires Ophtalmologie</p> <p>Physiothérapie, y compris la cryothérapie (refroidissement, bain de glace) Services de laboratoire Imagerie Pharmacie</p> <p>Services limités Dermatologie Soins de santé mentale Médecine pour athlètes femmes (médecine sportive pour les athlètes femmes)</p>	<p>Dates opérationnelles 14 juillet - 8 août 2020</p> <p>Services médicaux 6h00 à 12h00 17h00 à 23h00 Services d'urgence (à déterminer)</p> <p>De 7h00 à 23h00 (à déterminer) Physiothérapie</p> <p>Services limités Pharmacie (à déterminer)</p>	<p>Dates opérationnelles 14 juillet - 11 août 2020</p> <p>Services médicaux 24 heures sur 24 Services d'urgence (à déterminer)</p> <p>De 7h00 à 23h00 (à déterminer) Physiothérapie</p> <p>Services limités Pharmacie (à déterminer)</p>

(À déterminer : sera décidé en décembre 2019)

- Soins dentaires

Tokyo 2020 fournira des services de soins dentaires immédiats et nécessaires aux athlètes et officiels d'équipe dans le village olympique.

Les athlètes pourront bénéficier d'examen dentaires pour déterminer et améliorer leur état de santé bucco-dentaire. Par ailleurs, un programme de protection intra-buccale personnalisée (protège-dents) sera mis en place durant les Jeux.

- Ophtalmologie

Le service d'ophtalmologie de Tokyo 2020 fournira un traitement immédiat et nécessaire aux athlètes et officiels d'équipe pendant les Jeux. La fourniture de lunettes et de lentilles de contact ne sera disponible que pour les athlètes.

- Physiothérapie

Les services suivants seront fournis à la polyclinique, sur la base des prescriptions par un médecin de Tokyo 2020. (À déterminer : sera révisé lorsque l'équipement sera spécifié)

- Mobilisations et manipulations

- Massage sportif

- Acupuncture

- Cryothérapie

- Électrothérapie

- Imagerie

Les services suivants seront fournis à la polyclinique.

- * IRM

- * radiographie

- * Échographie

La tomodensitométrie (CT-scan) ne sera pas disponible à la polyclinique mais dans un hôpital se trouvant à 3 kilomètres du village olympique. Tokyo 2020 prévoit le transport à l'hôpital.

- Services de laboratoire (à déterminer)

7.3 Village olympique Plaza

Le poste médical sera situé dans le village olympique Plaza et fournira des services de soins aux invités du village Plaza durant les Jeux. Le poste médical sera ouvert du 8 juillet au 12 août 2020 de 9h00 à 21h00.

7.4 Équipes de premiers secours du village olympique

Des équipes de premiers secours se déplaceront partout dans le village (hors zone de résidence) et seront disponibles pour répondre à tous les appels d'assistance médicale.

8 | Services médicaux sur les sites de compétition

8.1 Soins de santé pour les athlètes, les officiels d'équipe et les officiels techniques

Des soins médicaux seront fournis sur tous les sites de compétition au niveau de l'aire de compétition (FOP) conformément aux règles des FI et aux postes médicaux pour athlètes, généralement situés à proximité du FOP. Ces services seront renforcés par les services disponibles à la polyclinique et aux hôpitaux désignés des Jeux.

Les services médicaux sur chaque site de compétition seront gérés par le directeur médical du site et le directeur des opérations médicales. Les services proposés aux athlètes seront supervisés par le conseiller médical des athlètes.

L'équipe des services médicaux de Tokyo 2020 de chaque site se conformera aux exigences des FI et aux règles olympiques du sport.

Les services médicaux seront disponibles à partir du moment où les athlètes, les officiels d'équipe et/ou officiels techniques arrivent sur le site jusqu'au moment où les parties prenantes respectives quittent le site.

En général, les services suivants seront fournis aux athlètes, aux officiels d'équipe et aux officiels techniques :

- au moins un poste médical pour athlètes par sport ;
- équipe médicale sur le terrain de jeu ;
- services d'ambulance dédiés aux athlètes ;
- services dentaires (sites de compétition de basketball 3x3, boxe, équitation, handball, hockey, karaté, rugby, surf, water-polo et lutte uniquement). (À déterminer)

Chaque poste médical fournira des services tels que les soins d'urgence et la médecine du sport pour les athlètes, les officiels d'équipe et les officiels techniques.

Les équipes médicales sur le terrain de jeu fourniront des soins d'urgence aux athlètes, officiels d'équipe et officiels techniques sur le FOP. Si nécessaire, le patient sera pris en charge à partir de l'aire de compétition et transporté au poste médical pour athlètes, à la polyclinique du village olympique ou dans un hôpital désigné des Jeux selon les cas.

8.2 Soins de santé des membres de la famille olympique

Des services médicaux seront disponibles pour les membres de la famille olympique sur les sites de compétition. Les membres de la famille olympique seront traités au poste médical le plus proche accessible sur le site. Si un transfert à l'hôpital est nécessaire, les membres de la famille olympique seront pris en charge dans un hôpital des Jeux.

8.3 Soins de santé pour les spectateurs, les membres des médias, les sponsors et le personnel

Les spectateurs, les membres des médias, les sponsors et le personnel auront accès aux postes médicaux pour spectateurs sur tous les sites de compétition olympique. Les services médicaux fournis à ces postes offriront des soins immédiats et appropriés. Si nécessaire, les clients accrédités seront transportés dans un hôpital désigné des Jeux pour leur groupe client. Les spectateurs et patients non accrédités seront transférés dans un hôpital local coordonné par le directeur médical du site, le directeur des opérations médicales et le système de services de santé publique.

9 | Services médicaux sur les sites d'entraînement durant les Jeux

Des services médicaux seront fournis aux athlètes sur tous les sites d'entraînement officiels pendant les séances d'entraînement.

Les services suivants seront disponibles selon les exigences des FI, la taille du site d'entraînement et le nombre de sports qui aura lieu sur le site d'entraînement :

- ambulances ;
- médecins, infirmières et physiothérapeutes.

10 | Services médicaux sur les autres sites non destinés à la compétition

10.1 Cérémonie d'ouverture de la séance du CIO

Les équipes médicales fourniront des services médicaux d'urgence durant la séance d'ouverture du CIO. Un poste médical et une ambulance seront sur place durant cette séance.

10.2 Cérémonies d'ouverture et de clôture

Des services médicaux seront fournis à tous les groupes de clients durant les cérémonies d'ouverture et de clôture et seront adaptés aux différents groupes de clients selon leurs besoins. Des ambulances seront sur place à un emplacement stratégique pour répondre aux besoins de l'événement.

10.3 Aéroport International de Tokyo (Haneda) / Aéroport International de Narita

(À déterminer : sera décidé d'ici fin août 2019)

10.4 Hôtel de la famille olympique

Un service médical effectué par un médecin et une infirmière sera disponible 24 heures sur 24 dans l'hôtel officiel du CIO, l'hôtel Okura Tokyo. En cas d'urgence, les membres de la famille du CIO seront transférés dans un hôpital désigné des Jeux.

10.5 Centre International de Radio et Télévision / Centre Principal de Presse (CIRTV/ CPP)

Un service médical effectué par un médecin et une infirmière sera disponible 24 heures sur 24 au CIRTV/ CPP, et un urgentiste sera disponible pour intervenir en cas d'incidents dans les deux centres.

11 | Transport médical

Conformément au contrat de la ville hôte, aux réglementations des FI et aux besoins médicaux, des ambulances dotées de personnels paramédicaux seront présentes sur les sites de compétition pendant les heures opérationnelles des services médicaux et dans les villages olympiques 24 heures sur 24.

12 | Hôpitaux désignés des Jeux

Les hôpitaux suivants sont les hôpitaux désignés des Jeux de Tokyo 2020 :

Hôpitaux désignés des Jeux (à déterminer : sera décidé d'ici fin août 2019)

Si les services médicaux nécessaires ne peuvent pas être fournis à la polyclinique du village olympique ou au poste médical du site, l'athlète ou l'officiel d'équipe sera transféré dans un hôpital désigné des Jeux dans le centre de Tokyo ou la ville co-hôte.

Les frais médicaux pour les CNO et les groupes accrédités choisis en accord avec le CIO seront gratuits car couverts en tant que dépenses par l'assurance établie par Tokyo 2020 ou d'autres dispositions prévues par Tokyo 2020.

Les spectateurs nécessitant une hospitalisation seront transportés dans des établissements médicaux voisins via le service public de transport d'urgence.

13 | Rapatriement

Tokyo 2020 fournira une assurance rapatriement à tous les CNO, athlètes accrédités de catégorie A et P et officiels d'équipe entre le 8 juillet et le 12 août 2020. Cette assurance couvre les frais de transport nécessaires pour déplacer le patient à son domicile ou à l'hôpital. En cas de décès, l'assurance rapatriement couvrira les frais de transport du corps à son domicile. Toutes les dispositions à prendre seront coordonnées par Tokyo 2020.

14 | Santé publique

Durant la période des Jeux, les mesures suivantes seront mises en place pour assurer la bonne santé des athlètes, des spectateurs, du personnel et des autres clients-clés des Jeux :

- politique anti-tabac sur les sites ;
- mesures contre la chaleur durant la période des Jeux ;
- promotion des mesures de santé publique et de fourniture d'équipements de protection individuelle contre les maladies infectieuses ;
- mise en place d'un cadre d'intervention concertée entre Tokyo 2020, le gouvernement national japonais, le gouvernement métropolitain de Tokyo et les municipalités locales afin de prévenir la propagation des maladies infectieuses ;
- distribution de brochures éducatives et approvisionnement de contraceptifs pour lutter contre la propagation des maladies sexuellement transmissibles ; et
- promotion de la lutte anti-vectorielle pour prévenir les maladies à transmission vectorielle.

Les informations sur les maladies infectieuses au Japon sont disponibles aux clients internationaux sur Tokyo 2020 Connect.

14.1 Surveillance de la santé publique

Les informations relatives à la santé publique qui pourraient avoir une incidence sur la gestion des Jeux seront recueillies quotidiennement durant les Jeux par le gouvernement national japonais, le gouvernement métropolitain de Tokyo, les municipalités locales et Tokyo 2020, puis communiquées au CIO par l'intermédiaire du Centre Principal des Opérations de Tokyo 2020 et le directeur médical du CNO. Les informations concernant les maladies infectieuses, les indispositions dues à la chaleur, la qualité de l'air, les radiations, l'intoxication alimentaire, le climat, les catastrophes naturelles, etc. seront recueillies pour aider à la prise de décision liée au programme des Jeux.

Nous avons l'intention de fournir les informations nécessaires concernant ces sujets à tous les CNO. Nous allons aussi renforcer les systèmes de surveillance des maladies infectieuses.

(À déterminer : les maladies définies et contrôlées par la loi et celles qui exigent d'être rapportées par les médecins d'équipe seront ajoutées en août 2019)

14.2 Politique anti-tabac

Sur la base de la politique anti-tabac du CIO, nous avons finalisé les politiques anti-tabac en février 2019.

Au cours des Jeux, il sera absolument interdit à toutes les parties prenantes de fumer sur les sites de compétition compte tenu de la politique du CIO et d'une prise de conscience accrue sur les dangers du tabac.

15 | Mesures contre les coups de chaleur

Des services médicaux seront fournis dans le cadre des mesures prises contre les insolations dans un environnement japonais chaud et humide. Des équipes de premiers secours patrouilleront dans tous les sites de compétition et certains autres sites afin de détecter toutes les parties prenantes en mauvaise condition physique.

Les personnes soupçonnées de souffrir d'un coup de chaleur seront déplacées du milieu chaud et des procédures médicales appropriées seront immédiatement prises pour prévenir une maladie grave.

16 | Plan de protection du CIO

16.1 Santé sexuelle

Tokyo 2020 fournira gratuitement des préservatifs pour les athlètes résidant dans le village. Les informations sur les maladies sexuellement transmissibles et l'adoption de pratiques sexuelles sûres seront également disponibles pour appuyer le programme sur la santé sexuelle.

(À déterminer : les lieux de distribution des préservatifs seront décidés en août 2019)

16.2 Prévention du harcèlement et de la violence dans le sport

Le « cadre du CIO visant à protéger les athlètes et tout autre participant contre le harcèlement et les abus dans le sport (période pendant les Jeux) » sera mis en place depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture du village olympique et s'appliquera à tous les participants des Jeux Olympiques. Il détaillera comment les incidents de harcèlement et d'abus dans le sport pourront être déclarés durant la période des Jeux et les procédures de gestion des cas. Un agent de protection du CIO, au cœur de la gestion des cas de harcèlement et d'abus, sera sur place pendant la période des Jeux. Des documents d'information pour les athlètes et membres de l'entourage liés à la prévention du harcèlement sexuel et la violence dans le sport seront également disponibles, ainsi que des informations pour les athlètes sur la façon dont les cas peuvent être rapportés (par exemple sur le site web Athletes 365 et dans la polyclinique du village).

Tous les incidents signalés seront traités par le biais d'une procédure complète, en lien avec les organismes locaux chargés de l'application de la loi et les canaux disciplinaires.

17 | Surveillance du CIO

Les professionnels de santé des CNO sont priés de fournir à la Commission médicale du CIO les informations de surveillance des blessures et maladies dues au sport, ceci afin d'établir les futures lignes directrices pour la prévention des accidents et des maladies dans le sport.

18 | Programme éducatif du CIO

Durant les Jeux Olympiques, la Commission médicale et scientifique du CIO organise plusieurs colloques et ateliers sur la médecine du sport et la physiothérapie du sport. L'objectif de ces colloques et ateliers est de partager avec tous les médecins d'équipe des CNO, des physiothérapeutes et d'autres prestataires de soins de santé les méthodes les plus récentes et les connaissances nécessaires pour fournir des conseils médicaux les plus efficaces et pour assurer les meilleurs soins possibles à leurs athlètes.



The Worldwide Olympic Partners



Tokyo 2020 Olympic Gold Partners



Tokyo 2020 Olympic Official Partners



Tokyo 2020 Olympic Official Supporters

AOKI Aggreko ECC KADOKAWA Google KOKUYO Shimizu Corporation TANAKA HOLDINGS NOMURA
 Park24 Pasona Group MARUDAI FOOD Morisawa Yahoo Japan THE SANKEI SHIMBUN The Hokkaido Shimbun Press